



ADTB, 5ph665

**Emilie Mottet : infirmière, féministe, résistante
(1888 – 1976)**

L'infirmière de guerre

Emilie Mottet est née le 11 novembre 1888 dans le faubourg des Vosges à Belfort. Elle est la fille unique de Félix Mottet, marchand de journaux, puis employé du tramway, et de Clémentine Grille, qui descend d'une famille de jardiniers. Après son brevet élémentaire, il est probable qu'Emilie Mottet a suivi la formation au métier d'infirmière dispensée par la société de secours aux blessés militaires, un organisme dépendant de la Croix-Rouge.

En 1912, elle fonde la mutualité maternelle de Belfort qui distribue des primes à l'allaitement et fournit de la layette aux parents pauvres. En février 1914, quelques mois avant que n'éclate la Première Guerre mondiale, elle se porte volontaire comme infirmière à l'hôpital militaire de Belfort pour soigner une épidémie de méningite. Après le déclenchement des hostilités, elle sert dans des hôpitaux de campagne à Dannemarie et Chavannes-les-Grands. En octobre 1916, elle demande à intégrer le service de santé de l'armée d'Orient. Elle contracte le paludisme en Macédoine et est envoyée en mission sur le front italien en janvier 1918. Elle en revient couverte de médailles : son courage pendant les bombardements et son dévouement pour les blessés lui valent notamment la croix de guerre avec deux citations, la médaille d'argent de la reconnaissance Française, la Médaille d'argent des Epidémies, la Médaille commémorative italienne, la Médaille commémorative serbe, la médaille d'Orient et la médaille Interalliée, ainsi que la croix du Combattant. En 1936 elle est promue au grade de chevalier la légion d'honneur à la demande de la section belfortaine des combattants volontaires de la Grande Guerre, qui la reconnaît comme l'une des leurs. Sa réputation d'infirmière de choc l'amène encore à être appelée par la Croix Rouge pour participer à une mission humanitaire en faveur des sinistrés d'Oppau, ville de Rhénanie totalement détruite lors de l'explosion d'une usine chimique en septembre 1921.

La féministe

A Belfort, elle participe à diverses entreprises philanthropiques et se voit confier en 1925 la direction de la Goutte de lait. Cette association, destinée à lutter contre la mortalité infantile, encourage l'allaitement maternel, distribue du lait stérilisé et assure des consultations pour les nourrissons. Créée en 1912 et installée rue de Colmar, elle bénéficie du soutien de la haute société belfortaine. Emilie Mottet y côtoie des dames patronnesses comme Mme Carlos Bohn, l'épouse du directeur de l'usine Alsthom. Elle est également chargée d'assurer le suivi des mineurs jugés par le tribunal pour enfants.

Parallèlement à ses activités dans le domaine médical et social, Emilie Mottet est une figure du mouvement féministe de l'entre-deux guerres à Belfort. Elle organise notamment le congrès de la fédération de l'est de l'union française pour le suffrage des femmes le 6 juin 1937 à Belfort. Reçue à la mairie à la tête d'une délégation, elle rappelle, dans son discours, que jadis les femmes participaient à l'élection des bourgeois dont la mission était de gouverner la ville et invite le conseil municipal à renouer avec la tradition. Elle a expliqué rétrospectivement en 1945 les raisons de son engagement :

« Quand dans le passé, j'ai milité pour l'octroi du bulletin de vote à la femme française, je l'ai fait hors de tout parti politique :

1° parce que j'estimais qu'une Démocratie et une République, pour être logiques avec elles-mêmes, se devaient de respecter l'un des premiers principes dont elles se réclamaient : l'Egalité

2° parce que sur le plan social, il m'apparaissait nécessaire que les femmes, appuyées sur le bulletin de vote, obtiennent que les lois intéressant la famille, l'assistance, le travail, ne passent plus au second plan. »

La résistante

La Seconde Guerre mondiale donne l'occasion à Emilie Mottet de prouver une nouvelle fois son sens de l'initiative. Comme représentante de la Croix-Rouge, elle prend la direction des opérations de ravitaillement pour les 30 000 prisonniers français stationnés dans la région de Belfort en juin 1940. Après leur départ pour l'Allemagne, elle devient déléguée départementale du comité central d'assistance aux prisonniers de guerre et supervise l'expédition des colis préparés par les familles et l'acheminement du courrier. Elle s'oppose à l'officier allemand chargé de la surveillance des chemins de fer à Belfort et fait accepter la présence d'une délégation française à la gare pour accueillir les réfugiés alsaciens et les prisonniers rapatriés. Dans cette affaire, sûre de son bon droit, elle n'a pas hésité à adresser une lettre courroucée à Otto Abetz, l'ambassadeur du Reich en France, et à solliciter l'arbitrage d'Adolf Hitler !

A partir de 1941, grâce au rôle officiel que lui a reconnu la Préfecture et qui lui ouvre la porte de toutes les prisons, elle se tient également aux côtés des résistants enfermés au fort Hatry ou à la caserne Friedrich. Elle effectue de nombreux allers-retours entre Belfort et Besançon pour suivre les séances du conseil de guerre et tenir informées les familles des inculpés. Dès septembre 1940, elle s'est rapprochée du réseau de renseignements Kléber-Bruno, dirigé depuis la Suisse par des officiers français, et a fourni des informations et des caches aux agents de liaison durant toute la durée de la guerre.

A la Libération, Emilie Mottet est confirmée à la tête de la maison des Prisonniers et Déportés. Elle participe à la création d'un foyer pour les orphelins de guerre à Chauv. L'ordonnance du 21 avril 1944 a donné le droit de vote aux femmes mais les Belfortaines doivent attendre le mois d'août 1945 pour se rendre aux urnes. Emilie Mottet se présente à ces élections municipales sur la liste d'union républicaine anti-fasciste, rassemblement de communistes, de radicaux et de résistants sans étiquette emmené par deux anciens maires, Hubert Metzger et Pierre Dreyfus-Schmidt. Le scrutin se fait par liste avec possibilité de panachage comme dans les communes de moins de 1000 habitants aujourd'hui. Apparentée au groupe des radicaux-socialistes, c'est Emilie Mottet qui rassemble le plus de voix sur son nom au premier tour. Elle arrive en troisième position au second tour le 26 août et devient la seule femme élue au conseil municipal. Elle s'occupe du bureau de bienfaisance et siège comme

administrateur à l'hôpital civil. Elle ne se représente pas en 1947. Elle réalise de fréquents voyages sur la Côte d'Azur puis revient dans sa région natale, où elle décède le 8 décembre 1976.

En 2005, le nom d'Emilie Mottet a été donné à une rue du lotissement en construction devant le fort Hatry.

Pour en savoir plus :

LARGER André et RILLIOT Marie-Thérèse, « Emilie Mottet », *Dictionnaire biographique du Territoire de Belfort*, SBE, 2001, p. 456.

VACELET Marie-Antoinette, *Le Territoire de Belfort dans la tourmente : 1939-1944*, Besançon, Cêtre, 2004.

Archives départementales du Territoire de Belfort : 1 J 1108, 1 M 282, 99 W

E T A T des S E R V I C E S de Melle MOTTET

1912 .- Fondatrice avec Madame MARTINET de la Mutualité Militaires de Belfort

-:-:-

Février 1914 Hôpital Militaire de Belfort ; Services Exceptionnels en temps d'épidémie .-

(Attestation du Médecin Chef 20 Février 1914 .-)

-:-:-

Avril à Décembre 1914 Hôpital Militaire de Belfort .-

(Attestation du Médecin Chef 22 Février 1915)

-:-:-

Janvier à Mars 1915 Hôpital Temporaire 4/58

(Attestation du Médecin Chef)

-:-:-

Mars 1915 à Février 1916 - Ambulance Divisionnaire de la 105^e Division d'Infanterie (Alsace reconquise)

(Ordre d'affectation N° 1432/P du 13 Septembre 1915)

-:-:-

Février 1916 à Août 1916 - Ambulance 222 du 34^e Corps d'Armée .-

(Mutation N° 167/1 C du 26 Février 1916)

-:-:-

Août à Octobre 1916 - Ambulance 215 du 34^e Corps d'Armée

(Ordre d'affectation N° 83/P du 18 Août 1916)

-:-:-

Octobre 1916/Janvier 1918 - Corps expéditionnaire d'ORIENT : Ambulance de SAMLI , Ambulance de GRADOBOR .-

(Ordre 69 Service de Santé A.D. , du 25 Août 1917 .-

-:-:-

Janvier 1918 à Novembre 1918 - Mission Sanitaire Française en ITALIE .-

Ministère de la Guerre d'ITALIE , du 25 Mai 1920

-:-:-

Novembre 1918/ Février 1919 - Ambulance 4 Marocaine .- Hôpital Militaire de STRASBOURG .-

(Attestation du Directeur du Service de Santé du T.A. N° 2519/P 4/8 20) .-

-:-:-

Mars à Septembre 1921 - Hôpital Militaire de BELFORT .-

Services Exceptionnels en temps d'épidémie .-

(Attestation du Médecin Chef - Service des Contagieux 24/12/21) .-

-:-:-

Septembre 1921 -

Mission sanitaire réclamée par le Haut Commissaire Interallié (Catastrophe d'OPAU en Allemagne occupée) .- Affectation 23/9/21 .-

-:-:-

Septembre 1925 -

Directrice de la GOUTTE de LAIT à Belfort

-:-:-

1933

Déléguée aux Tribunaux d'Enfants .-

-:-0:-

SÉNAT

PARIS, 62 Rue de Courcelles

3 août 1935

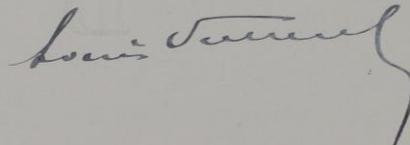
Monsieur le Préfet
du Territoire de Belfort

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de recommander tout particulièrement à votre bienveillante attention la proposition de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur qui vous a été remise par la Fédération Nationale des Combattants Volontaires de la Grande Guerre , en faveur de Mademoiselle MOTTET.

Je serais très heureux si vous vouliez bien transmettre ce dossier au Ministère de la Guerre avec un avis favorable, afin que Mademoiselle MOTTET obtienne cette distinction qui sera la légitime récompense de son actif dévouement aux oeuvres de bienfaisance de Belfort et des services qu'elle a rendus pendant la guerre.

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération distinguée.



Louis VIELLARD
Sénateur

Place de Belfort
SERVICE DE SANTE

Le 1er Juillet 1940

Mademoiselle M O T T E T EMILIE Infirmière Major de la
S.S.B.M. à Belfort est seule qualifiée pour représenter la
Croix Rouge auprès des autorités civiles et militaires, allemandes
et françaises, à BELFORT.-

Vu: Le Médecin Commandant
Talpain
Médecin Chef de la
Place de Belfort

Le Maire de
Belfort

Le Préfet
du Territoire
de Belfort:



Pour approbation: Le Directeur du Service de Santé Allemand
de Belfort:



[Handwritten signature]

Übersetzung: Fraulein MOTTET Emilie, Oberschwester der S.S.B.M. in Belfort
ist allein zuständig das Rote Kreuz vor den Zivil und
Militärgehörden zu vertreten.

Document 4 : Emilie Mottet, nommée représentante de la Croix Rouge, 1^{er} juillet 1940
ADTB, 1J1108

Activité Du Centre du 3 Septembre 1940 au 12 Septembre 1941

L'activité du Centre a été en s'accroissant, un problème nouveau venant régulièrement s'ajouter aux anciens.

Fêtes de Noël. - Les fêtes de Noël ont nécessité un ravitaillement collectif de notre Frontstalag. Celui-ci a été effectué aux frais du Centre d'Assistance et comportait:

800 kgs de boeuf de première qualité

1.700 kg de pain blanc spécialement fabriqué

400 kg de marron, don des Amitiés Africaines

Les prisonniers en traitement à l'Hôpital Militaire ont été l'objet d'une attention spéciale :

330 paquets individuels furent distribués au cours d'une fête où se prodiguèrent artistes et amateurs, heureux de faire oublier à leurs camarades durant quelques heures l'angoisse de la captivité.

Mais il fallait songer aussi à ceux des nôtres retenus loin de France, dans de lointains stalags et apporter à ceux dont les familles ne pouvaient faire face à un envoi suffisamment substantiel de quoi fêter NOËL en leur prouvant ainsi notre sollicitude. 200 colis furent expédiés représentant une ^{va leur} dépense de 40.000 frs.

Colis Individuels. - Depuis Septembre 1940 l'envoi des colis individuels est allé s'intensifiant chaque jour apportant de nouvelles adresses de nos prisonniers désormais stabilisés dans les camps.

Le Centre n'eut à s'occuper tout d'abord, comme par le passé, que des envois aux nécessaires, ce qui pour la période allant de ^{novembre} l'automne 1940 au ^{printemps} printemps 1941 se chiffre par 407 colis.

Mais avec les difficultés du ravitaillement les familles se sont de plus en plus adressées à nous et dès Mai 1941 des débloques mensuels de vivres furent être organisés d'accord avec le Ministre du Ravitaillement. Des vêtements et sous vêtements purent être joints, à des prix très réduits, à la grande

révisé à la diligence du centre local

.....
sur ces quantités une certaine partie du sucre ,des confitures et des cigarettes
ont été le don personnel du Centre. *local -*

Arbeit Kommando : Les travailleurs indigènes des Arbeit Kommando du Département ont été
régulièrement visités, et des vivres, vêtements distribués d'accord avec les
Amitiés Africaines de Lyon et les services de la Sous-Direction des Prisonniers
de Guerre. (

Famille du Prisonnier .- Le Centre d'Assistance a été appelé à s'occuper de la Famille du
Prisonnier dès la création de cette oeuvre ,il y a quelques mois.

Par ses soins 541 familles ont été visitées ,43 secours distribués,
58 cartes de pain remises, 56 enfants envoyés en colonies de vacances.

L'oeuvre s'est occupée de 23 premiers communiantes auxquels un sou-
venir en espèces ou en nature a été remis.-

A l'occasion des examens de fin d'année II, livrets de caisse
d'épargne ont été remis à des enfants de prisonniers s'étant distingués durant
l'année scolaire.

Des layettes, vêtements ,linge, ont été distribués et des secours
pharmaceutiques ,d'hospitalisation et hélas même motuaires ont été accordés.-

Du travail à domicile a été donné aux femmes de prisonniers qui
en ont manifesté le désir.

L'oeuvre voit chaque jour s'élargir son champ d'activité et est
appelé à rendre de plus en plus de services aux familles de prisonniers.-

*Document 5 : rapport rédigé par Emilie Mottet sur les activités du centre d'assistance aux
prisonniers de guerre du 23 septembre 1940 au 12 septembre 1941*

ADTB, 1J1108

Kriegsgefangenenpost
Correspondance des prisonniers de guerre

Postkarte Carte postale

15 MAR 1943

Besetztes Gebiet

Madame la Directrice
de la Croix-Rouge française

Gebührenfrei! Franc de port!

Absender:
Expéditeur:
Vor- und Zuname: *adjutant chef*
Nom et prénom: *Cathey Xavier*

Gefangenenummer:
No. du prisonnier: *48633*

Lager-Bezeichnung:
Nom du camp: *M.-Stammlager V A*

Empfangsort:
Lieu de destination: *Belfort*

Straße:
Rue: *in gare*

Land:
Landesteil (Provinz usw.): *Territoire de Belfort.*
Département

Deutschland (Allemagne)

Fig.

Kriegsgefangenenlager
Camp des prisonniers *Mesdames,*

Datum: *25 février 1943.*
date

Je suis chef de baraque dans un camp d'évadés. J'ai connu ici des centaines d'évadés venant de Vittel ou ailleurs et qui ont posté en gare de Belfort. Comme on leur a dit l'accueil magnifique qui les y attendait, et que par ailleurs, ils n'ont été reçus ainsi. Je suis de territoire, chaque fois que nous en parlions j'étais fier et ému. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous le dire et de vous remercier au nom de tous ces gens de France. Vous toutes qui faites grâce cette œuvre si précieuse soyez remerciées. Je vous prie d'agréer, Mesdames, mes hommages très respectueux.

Carte de Beaucourt 33 cité 2. Danneberg

Document 6 : Carte Postale adressé par un prisonnier de guerre au camp de Fluchlinklager (All),
Adjutant-chef, Xavier Cathey à Emilie Mottet, 25 février 1943
ADTB, 1J1108

PREFECTURE de BELFORT

- REPUBLIQUE FRANCAISE -

Cabinet du Préfet

LAISSEZ-PASSER PERMANENT

Mademoiselle MOTTET, Directrice Départementale des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, est autorisée à circuler dans les Départements du Territoire de Belfort, du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Les Autorités civiles et militaires sont priées de lui faciliter, dans la mesure du possible, l'accomplissement de ses déplacements.

BELFORT, le 23 Mars 1945.-

Pour le Préfet,
Le Chef de Cabinet :



Document 7 : laissez-passer permanent délivré à Emilie Mottet en date du 23 mars 1945
ADTB, 1J1108

GUERRE DE 1940 - 1945

=====

ACTIVITES DE Melle E.MOTTET pendant l'OCCUPATION . -

Belfort occupé le 18 Juin 1940, les casernes , en 2 ou 3 jours, se remplirent de 32.000 Prisonniers . Tout était désorganisé : la Croix-Rouge avait fermé ses hôpitaux et était partie ; la moitié de la population avait quitté la Ville . Le Préfet et le Maire s'organisaient pour résister à l'envahisseur avec des moyens très réduits, un grand nombre de fonctionnaires étant partis eux aussi

Melle MOTTET chargée des postes de secours de la ville , restée seule des Membres du Comité de la Croix-Rouge, comprit qu'il fallait faire quelque chose. Sans ressources, sans moyens, son premier but fut d'obtenir de l'occupant l'autorisation d'entrer en contact avec les prisonniers . La chose faite avec l'aide de quelques bonnes volontés regroupées autour d'elle et de la population restée sur place et qui n'était pas la plus riche, du ravitaillement put être distribué, des secours de toute nature apportés . Deux infirmières et une Religieuse furent affectées par ses soins 2 heures tous les matins dans chaque caserne et elle-même autorisée à entrer dans tous les camps durant la journée .

C'est ainsi que Melle MOTTET créa le Centre d'Assistance aux Prisonniers de guerre de Belfort qui fut le premier à fonctionner légalement en France dès le début de l'occupation .

Les médecins faisant défaut, sur son intervention, des médecins prisonniers furent mis à la disposition de la population afin d'apporter leurs soins au Centre d'Assistance et dans les différents quartiers de la Ville .

Après de multiples démarches auprès de l'occupant Melle MOTTET put établir une liaison avec l'Alsace et ramener ainsi les cantines des Officiers internés en vue de leur départ pour l'Allemagne dans les casernes de Colmar et les faire parvenir ensuite à leur famille par différents moyens pas toujours très licites Cette liaison lui permit également de recueillir un certain nombre de renseignements utiles et de favoriser certains départs .

Elle assura ensuite à la gare de Belfort le ravitaillement de tous les trains acheminant vers l'intérieur : les femmes, les enfants, les vieillards expulsés d'Alsace . Elle s'attacha à atteindre dans les villes qu'ils devaient traverser les organismes capables de leur assurer accueil, soins et ravitaillement de Belfort jusque dans le sud-ouest . Ce n'était pas chose facile dans un pays complètement désorganisé mais la bonne volonté de tous : téléphonistes et chefs de gare des villes alertées lui permit, en moins d'une journée, de résoudre le problème .

Une importante question se posa au Centre dès sa création : celle de la transmission à leur famille des lettres des prisonniers internés dans la ville . Après de difficiles interventions Melle MOTTET obtint des autorités allemandes que ces lettres (il y en avait chaque jour des sacs) soient confiées au Centre

...

et acheminées par ses soins vers leurs destinations . Là encore, elle fit du bon travail .

Le Centre d'Assistance qu'elle dirigeait fit partie dès août 1940 du réseau Kléber-Bruno et jusqu'au terme de l'occupation continua " a servir " sous son impulsion (évasions, hébergement, dissimulation d'armes, etc..) comme il le faisait du reste dès les premiers jours .

Le Gouvernement ayant obtenu l'envoi de colis aux prisonniers, un organisme national fut alors créé et l'on demanda au Centre de Belfort de s'y rallier avec Melle MOTTET comme Déléguée Départementale du Comité Central d'assistance aux prisonniers de guerre .C'est ainsi que des milliers de colis furent confectionnés avec les vivres mises à la disposition du Centre par le Comité Central ; et ce à raison d'un colis par mois et par prisonnier et acheminés vers les différents stalags .

Melle MOTTET installa un ouvroir afin de donner du travail aux femmes de prisonniers et de pouvoir ajouter du linge aux colis envoyés .Elle organisa également les vacances des enfants en accord avec les familles .

Le ravitaillement des trains de rapatriés ramenant en France durant toute la guerre les malades et autres libérés ^{des} camps allemands s'imposant en gare de Belfort le Ministère de la Guerre demanda à Melle MOTTET d'assurer sa Délégation Départementale avec le Centre d'Assistance comme organisme .

Sous l'impulsion de son Maire Monsieur METZGER , aujourd'hui décédé, la Municipalité consciente de l'effort fait dès le début de l'occupation pour la secourir tant au point de vue des prisonniers de guerre que des internés et déportés civils au mépris du danger , fit installer par mes soins (j'étais à l'époque Directeur des travaux de la Ville) 5 chaudières au Centre d'Assistance, grâce auquel celui-ci aussitôt alerté pouvait , avec les vivres fournies à cet effet par le Ministère et ceux trouvés sur place , préparer un ravitaillement grandement apprécié par ceux qui rentraient . C'est ainsi que " le Werner " et " le Wolfgang " trains allemands d'évacuation furent plusieurs fois par semaine ravitaillés en repas chauds pour un effectif variant de 300 à 1.200 prisonniers par jour . Ce fut un dur travail de jour et de nuit , en toutes saisons, par tous les temps avec parfois d'interminables attentes sur les quais de la gare ; un train annoncé par les Allemands arrivant bien souvent avec un écart de plusieurs heures sur celle primitivement signalée .

L'étonnement et la joie des rapatriés étaient grands de se voir servir sur le quai de la première gare française les accueillant, un repas chaud , par des Dames portant un uniforme qui avait été le leur . Repas servi avec une lenteur calculée très peu appréciée des Allemands , mais ceci afin de permettre à " certains égarés " dans les recoins du train de retrouver avec l'aide des employés de la gare plus tôt la liberté .

D'autre part des prisonniers indigènes étant mis à la disposition des cultivateurs du Territoire, leurs camps dans les différents villages furent également pris en charge par le Centre au nom du Ministère de la Guerre, visités et ravitaillés toutes les semaines .

Melle MOTTET également entreprit auprès des autorités allemandes de nombreuses démarches afin d'obtenir l'autorisation de relever les corps des soldats tombés pour la défense de Belfort et enterrés par les Allemands sans cercueil au Cimetière des Mobiles ainsi que ceux restés au Fort Hatry et à la Miette . Ce fut un pénible travail mais le Centre put ainsi leur rendre une sépulture décente en attendant la libération .

C'est toujours à son action que tous les prisonniers morts, soit au début à l'Hôpital Militaire, ensuite confiés par les trains de rapatriés et hospitalisés à l'Hôpital Civil partirent avec un drapeau tricolore sur leur cercueil et au Cimetière des Mobiles, avec un piquet allemand pour rendre les honneurs .

Dès 1941 lors des premières arrestations d'un certain nombre de Civils français Melle MOTTET s'attacha à ne pas rompre le contact avec les prisonniers et parvint à obtenir de les ravitailler d'accord avec la PREFECTURE qui la chargea de toutes les questions concernant les internés, les déportés civils et leurs familles.

Ce fut alors pour elle les repas portés matin, midi et soir au Fort Hatry d'abord, à la caserne Friederich ensuite : les colis remis chaque jour : les voyages incessants à Besançon pour suivre ceux qui s'y trouvaient transférés, avec l'aide et l'appui, sur place, de Me KOCH, avocat à Mulhouse, réplé dans la région, qui avait accepté à la demande de la Préfecture du DOUBS d'assumer officiellement la défense des personnes passant en Conseil de Guerre . Là aussi le travail clandestin de Melle MOTTET trouvait à s'exercer. Pour elle, la charge la plus pénible, fut certainement d'annoncer les condamnations à mort, puis les exécutions aux Familles, de s'occuper de celles-ci ensuite; de leur rapporter de Besançon la dernière lettre des leurs, obtenue avec beaucoup de difficultés des autorités allemandes, de retrouver le lieu de sépulture et de les y conduire, ainsi qu'à la libération d'assister à l'ouverture de tous les charniers, sa présence étant nécessaire pour certaines identifications .

L'autorisation de nourrir les internés ! il fallait en prévoir les moyens. Le Centre déjà surchargé par la confection des colis aux prisonniers de guerre, le ravitaillement des trains, ne pouvait en outre assumer trois fois par jour les repas à heure fixe que Melle MOTTET portait .Le restaurant GASSER fut sollicité de s'en charger et comme il fallait faire vite Melle MOTTET alerta téléphoniquement le Service des Prisonniers de Guerre au MINISTERE et elle obtint l'autorisation de donner à Madame GASSER , sans conditions, les vivres qui lui manquaient jusqu'à ce qu'un accord entre elle, la PREFECTURE et le Ravitaillement Général soit intervenu. Cela fait, le Centre continua en cas de difficultés imprévues à faire le nécessaire.

Lors du débarquement en Provence et sur les Côtes Atlantiques les prisons furent vidées et les internés réplés sur Belfort au Fort Hatry .Melle MOTTET porta chaque jour à ceux-ci un supplément de ravitaillement et s'attacha à se procurer clandestinement des listes de prisonniers afin d'en réclamer la libération aux autorités allemandes et fut heureuse, grâce à sa ténacité d'en obtenir un certain nombre .

Telle fut, sous l'impulsion de sa créatrice, l'activité du CENTRE DEPARTEMENTAL d'ASSISTANCE aux PRISONNIERS DE GUERRE et CIVILS dans son apport à l'effort général.

Jean LEGAY
Maire de BELFORT

et durant la Guerre 1939-1945
Directeur de la Défense Passive de
BELFORT



EM/PM. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS & RÉFUGIÉS

*Direction Départementale
du Territoire de Belfort*

~~6, Rue de la Suze~~
12, Rue Dr. Fréry

— BELFORT —

Tél. +2-93 11.66

N° 4112 /S.

BELFORT, le 28 Juillet 1945.

Mademoiselle MOTTET,
Directrice Départementale,

à Monsieur le PREFET du Département
de BELFORT.

Monsieur le Préfet,

Je vous serai très obligée de bien vouloir me donner copie de la lettre que Monsieur PERRIN, Directeur Départemental des Assurances Sociales vous adressait en date du 10 Juillet concernant mes Services, et que j'ai eue hier entre mes mains.

Je vous dirai de suite que je n'en admets ni le ton ni l'esprit. Non seulement Monsieur PERRIN s'y démontre pour le moins mal poli, mais encore et surtout un Monsieur se mêlant de ce qui ne le regarde pas.

C'est en vain, en effet, que devant une telle ingérence j'ai recherché dans les Circulaires, notes et décrets un texte faisant connaître que Monsieur le Ministre des P.D.R. avait transmis une partie de son autorité aux Assurances Sociales et que désormais nous aurions à tenir compte des directives, ordres et ... critiques de deux Ministres : le nôtre et celui de Monsieur PERRIN.

La lettre de celui-ci, dans un de ses passages, ne manque du reste pas d'humour, mais Monsieur PERRIN a certainement été trop absorbé par son rôle de Mentor pour s'en apercevoir, et c'est dommage. C'est alors qu'il écrit qu'il est regrettable qu'une jeune administration ait déjà subi une suffisante déformation professionnelle pour ne plus se soucier d'humanité. (Ce ne sont peut-être pas les termes exacts, mais le sens y est). Si j'étais aussi acerbe que Mr. PERRIN, je pourrais lui rétorquer qu'il en est d'autres, beaucoup plus vieilles, sur lesquelles depuis leurs créations les critiques n'ont pas cessées, tant au point de vue administratif qu'humanitaire, et que Monsieur FRE-NAY peut être rassuré, il n'en entendra jamais plus sur ces terrains-là que son collègue de la Prévoyance Sociale. Si jamais même il en entend autant, attendu que son Ministère, vu sa durée

...

limitée, n'aura pas le temps, comme cela advient pour celui de M. PERRIN, de se perfectionner, il y faut trop de temps car malgré les années écoulées, je ne crois pas que celui dont dépendent les Assurances Sociales soit aux yeux du public un modèle du genre.

Une chose pourtant en lisant cette lettre me navre : c'est qu'une guerre, une défaite, une occupation, une victoire, une libération, et demain peut-être un changement de constitution, n'ont pas suffi à modifier les humains : "on voit toujours la paille... etc." et c'est là que gîte le danger et non pas dans les attermolements apportés par mes Services dans une question dont Monsieur le Directeur des Assurances Sociales parle sans en posséder les exactes données.

Pour vous, Monsieur le Préfet, et non pour Mr. PERRIN qui, je le répète, n'a rien à y voir, je vais une fois de plus exposer le problème :

Le retour de 1.600 jeunes gens déportés du 14 Septembre posait et continue à poser un problème difficile à résoudre :

- 1°/ - Ils n'ont pas été déportés et internés en Allemagne en répression d'actes dits politiques, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas permis de les considérer comme déportés de cette catégorie.
- 2°/ - Affectés en Allemagne dans des usines, des exploitations agricoles, etc... ils n'ont pas été comme les travailleurs astreints au Contrat de Travail obligatoire et, par là, échappent à la dénomination de travailleurs requis.

Les différentes questions posées par nos Services à ce sujet, tant à la Direction Régionale qu'au Ministère, ont donné lieu jusqu'ici à des interprétations plus ou moins confuses dont la dominante est cependant que ces jeunes gens ne sont pas des déportés politiques. La solution adoptée à leur sujet est la suivante :

Pour ceux d'entr'eux ayant pu administrer la preuve de leur internement en Allemagne pour une cause quelconque, au cours de leur travail là-bas : rébellion, sabotage, etc... versement de la prime de 5.000 francs des déportés politiques, leur internement les faisant rentrer dans cette catégorie, en plus des 1.000 francs et du demi-mois de salaire.

Pour les autres, comme pour tout rentrant, paiement de la prime de 1.000 francs et 1/2 mois de salaire moyen départemental soit 800 francs comme les travailleurs qu'ils ont été sans l'être, tout en l'étant.

En ce qui concerne l'assistance médicale, un accord intervenu entre les différentes administrations leur assure le bénéfice de l'aide médicale temporaire.

....

Que les Services d'Assistance demandent alors le paiement d'une certaine partie des frais ainsi engagés aux Assurances Sociales, c'est une question à régler entr'eux et elles où nous n'avons rien à voir, l'intéressé dans ce domaine étant sorti de notre circuit.

Ceci posé, je ne vois pas en quoi Monsieur le Directeur des Assurances Sociales croit devoir donner des leçons à mes Services.

La question des jeunes gens du 14 Septembre a été à nouveau soumise à l'examen de Monsieur le Ministre des P.D.R. car le cas n'est pas unique, d'autres régions sont également intéressées par la même cause, et l'on comprend facilement que le Ministère ne peut s'arrêter à une solution à la légère.

Si les 5.000 francs alloués aux Déportés Politiques proprement dits sont versés à la fraction de déportés qui nous occupe, les travailleurs requis arrachés à leur machine ou à leur établi par le S.T.O. seront en droit de les réclamer aussi, et ce sont des millions pour ne pas dire plus qu'il faudra trouver.... Il est vrai que Monsieur FRENAY, appuyé alors par la C.G.T. pourra toujours faire appel au fond des Assurances Sociales, nul doute que Monsieur PERRIN dans son humanité, n'engage son Ministre à ne pas rester sourd.

Je m'exouse, Monsieur le Préfet, d'abuser d'un temps que je sais précieux, par l'envoi d'une aussi longue lettre.

La sollicitude d'éducateur dont croit devoir faire preuve vis-à-vis de ma jeune administration Monsieur PERRIN, me fait un devoir de ne pas le décevoir, et je pense qu'il est peut-être prescrit que sur une question donnée chaque Ministère doit être représenté sur le bureau préfectoral par le même nombre de pages. Peut-être me trompai-je, mais dans mon inexpérience administrative, je ne voudrais pas, que parmi les nombreux blâmes que ma façon de servir risque de m'attirer si j'en crois Monsieur le Directeur des Assurances Sociales, Monsieur le Ministre des P.D.R. fasse figurer celui de l'avoir mis au point de vue épistolaire en état d'infériorité avec son collègue de la Prévoyance Sociale.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE :



SOUVENONS - NOUS

---oOoO---

Après la guerre
Il faut gagner la paix.

Les mots sont impuissants pour décrire l'horreur
D'un si long cauchemar et pour chanter la joie
Qui lui succède enfin. Revivre !. quel bonheur !.
O ! puissions-nous jamais n'en reperdre la voie...

Vous chercherez en vain dans la plus sombre histoire
Du plus grand criminel le plus sinistre écrit,
Vous n'y trouverez point la conception noire
Qu'Hitler, âme d'un peuple, avait dans son esprit.

L'Allemand n'est pas homme; il est un être immonde
Et de l'humanité nous devons le bannir :
De cela, pour toujours et éviter au monde
Une nouvelle guerre, il faut nous souvenir.

à Mademoiselle Mottet
Hommage d'amitié respectueuse
de l'auteur
P.D.

Bel fort, le 8 Mai 1945 - 16 H.

57

Pierre DELOULME
Docteur-Vétérinaire.

Ministère de la Défense Nationale

FRANCE COMBATTANTE

Services Spéciaux de l'E.M.G. de l'Armée

Poste S.R. Guerre "BRUNO "
1939 - 1945

Echelon liquidateur

Le Capitaine MEYER
Liquidateur du Poste S.R.Guerre "BRUNO"

Atteste que:

Mademoiselle MOTTET Emilie s'est mise volontairement à la disposition du Poste S.R.Guerre "BRUNO" aux ordres du Lt-Colonel POURCHOT, Attaché Militaire Adjoint près de l'Ambassade de France à Berne, et Chef des Services Spéciaux de l'Etat-Major de l'Armée et du S.R. Interallié en Suisse.

A servi à titre d'Agent PI de la France Combattante de Septembre 1940 à Novembre 1944.

N.B.-Le temps accompli à titre d'Agent PI est décompté comme service actif.

BELFORT le 2 Août 1948

*Document 10 : attestation de la division BRUNO en faveur d'Emilie Mottet, 2 août 1948
ADTB, 1J1108*

Transcription

« Mes chers concitoyens,

Quand dans le passé j'ai milité pour l'octroi du bulletin de vote à la femme française, je l'ai fait hors de tout parti politique :

1° parce que j'estimais qu'une Démocratie et une République, pour être logiques avec elles-mêmes, se devaient de respecter l'un des premiers principes dont elles se réclamaient : l'Égalité

2° parce que sur le plan social, il m'apparaissait nécessaire que les femmes, appuyées sur le bulletin de vote, obtiennent que les lois intéressant la famille, l'assistance, le travail, ne passent bien souvent au second plan telles celles qui dorment encore dans les cartons du Parlement

Aujourd'hui en plein accord avec la ligne de conduite qui fut la mienne par le passé, c'est hors de toute étiquette politique que je me présente devant vous comme candidate aux élections municipales.

Je pense en effet qu'il n'est pas besoin pour solutionner les questions relevant d'une assemblée municipale, telles que l'urbanisme, le ravitaillement, l'assistance, le budget, d'appartenir à un parti politique.

Tout français, toute française, conscient de ses responsabilités en face de la collectivité qui l'a mandaté peut le faire.

Je ne veux pas me servir vis-à-vis de vous de ce que jusqu'ici j'ai pu faire. Je vous dirai simplement que j'ai servi avec l'unique souci de ne pas trahir les intérêts qui m'étaient confiés en plein accord avec ma conscience et mon devoir de Française. C'est là tout mon programme, à vous de dire s'il est suffisant. »

Ville de Belfort ELECTIONS MUNICIPALES	
Scrutin de Ballottage du 26 Août 1945	
Liste d'Union Républicaine anti-fasciste	
Radicaux-Socialistes, Communistes, Résistants	
DREYFUS - SCHMIDT, P., avocat, Maire sortant.	KLOPFENSTEIN Christophe, Président du Conseil Général, conseiller sortant.
ROMAIN André, tourneur à l'Alsthom, prisonnier de guerre.	LEGUILLON Georges, retraité de l'Alsthom, adjoint sortant.
FOLINAIS Cyrille, cheminot, conseiller sortant.	MARTY Marcel, employé, interné politique.
AUBRY Albert, entrepreneur, ancien adjoint.	METZGER Hubert, ancien Maire.
BAINIER Fernand, commerçant, conseiller sortant.	Mlle MOTTET Emilie, directrice départementale de la Maison du Prisonnier et Déporté.
BARBERET Louis, entrepreneur, conseiller sortant.	PY Emile, conseiller sortant.
BAREY Marcel, artisan, déporté politique.	QUERRY René, ouvrier du bâtiment, prisonnier de guerre.
Mme BERTHOLINO Pierrette, Secrétaire.	RERAT Emile, retraité de l'Alsthom.
DECHOZ Fernand, cheminot.	RICHARD Arsène, cheminot.
DEMEUSY Armand, contre-maitre, conseiller sortant.	THURNHERR Georges, entrepreneur, conseiller sortant.
FEY Jules, infirmier, conseiller sortant.	VEJUX Jules, expert-comptable.
FRANÇOIS Victor, prisonnier rapatrié, conseiller sortant.	WALTER Marcel, tourneur.
GABLE Victor, retraité, premier adjoint sortant.	WURMS Jules, employé à l'Alsthom.
GRILLE Philippe, entrepreneur, adjoint sortant.	D ^r ZIEGLER Daniel, chirurgien, conseiller sortant.
GUNTZ Lucien, chef d'atelier, conseiller sortant.	
ITTEN Marcel, garagiste.	

Document 12 : résultats du scrutin du 2 août 1945 ADTB, 97W50